

Le rôle de tuteur/maître d'apprentissage :

En tant que tuteur/maître d'apprentissage, vous jouez un rôle clé pour votre alternant. C'est vous qui allez lui faciliter son intégration dans un premier temps, le familiariser avec son nouvel environnement, lui faire découvrir votre entreprise et l'accompagner dans sa montée en compétences.

Quel est votre rôle en tant que tuteur/maître d'apprentissage ?

- Assurer la formation pratique de l'alternant en entreprise
- Accompagner l'alternant vers l'obtention de son diplôme

Quelles sont les missions du tuteur/maître d'apprentissage ?

- Former l'alternant sur son temps de travail
- Accompagner l'alternant et favoriser son intégration dans l'entreprise
- S'informer du parcours et des résultats de l'alternant au sein de son CFA/OF
- Faire le point de contact avec le CFA/OF

Qui peut assurer la fonction de tuteur/maître d'apprentissage ?

- Chef d'entreprise ou salarié, vous pouvez assurer le rôle de tuteur/maître d'apprentissage
- Quelle que soit votre fonction dans l'entreprise, vous devez nécessairement détenir un certain nombre de compétences professionnelles ainsi que des qualités pédagogiques

Les prérequis :

Justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'alternant

OU

Être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'alternant (et d'un niveau au moins équivalent), et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée

Un tuteur/maître d'apprentissage peut-il avoir plusieurs alternants ? Et un alternant peut-il avoir plusieurs tuteurs/maîtres d'apprentissage ?

- En tant que tuteur/maître d'apprentissage, vous pouvez encadrer jusqu'à 2 alternants et un "redoublant"
- Plusieurs salariés peuvent jouer le rôle de tuteur/maître d'apprentissage pour un alternant. Il suffira juste de désigner le référent en charge de la liaison avec le CFA/OF